

Rezensionen = Recensions

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie**

Band (Jahr): **19 (1993)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REZENSIONEN / RECENSIONS

Über den Buch von Heike Jung: «Sanktionensysteme und Menschenrechte»

von
Andrea BAECHTOLD

Um eines gleich vorwegzunehmen: Wer von dieser Arbeit eine systematische Klärung der Zusammenhänge zwischen Menschenrechten und Sanktionensystemen erwartet, wird nach ihrer Lektüre enttäuscht sein. Wie der Autor in seiner Einführung präzisiert, möchte er sich «im Rahmen einer Problemskizze bevorzugt dem gesellschaftlichen Hintergrund sowie einigen konstitutiven Elementen und richtungsweisenden Fragen des Sanktionensystems zuwenden», um so zu einer «Standortbestimmung von grundsätzlicher Natur» zu gelangen (S. 9-10).

Ein erster Teil der Arbeit spannt einen breiten Bogen von der gesellschaftlichen Legitimation und Bedeutung des strafrechtlichen Sanktionensystems (und des Strafrechts überhaupt) über die Funktionalität von Rechtsfolgekonzepten und einzelner Sanktionen bis hin zu deren Würdigen im Lichte der aktuellen Menschenrechtsdiskussion. In einem zweiten Teil wendet sich der Autor neueren Strategien zu (Diversion, Meditation, Wiedergutmachung, gemeinnützige Arbeit), «die darauf angelegt sind, eine neue soziale Qualität in das Sanktionensystem einzuführen» (S.16). Und ein dritter Teil befasst sich mit ausgewählten «institutionellen Aspekten», d.h. mit dem Problemkreis der Strafzumessung und der Rechtsfortbildung des Sanktionensystems.

Der Autor beeindruckt zunächst durch seine vielschichtigen Interessen und seine grosse Belesenheit (allerdings ist ihm auf S.166 entgangen, dass die gemeinnützliche Arbeit in der Schweiz auf der Grundlage der Verordnung 3 zum StGB versuchsweise auch für Erwachsene eingeführt worden ist - ein insgesamt gewiss irrelevantes, für eine in der Schweiz erschienene Arbeit aber doch ärgerliches Detail). Er versteht es, alte Fragen von unterschiedlichsten Standorten her anzuleuchten, sie in zum Teil ungewohnten Kontexten zu diskutieren (etwa im Zusammenhang mit der Zivilisationstheorie von Norbert Elias) und den Leser neugierig zu machen. Leider wird der Leser häufig gerade dort, wo er eine Ausführung und Verdeutlichung eines denkungsgewohnten Ansatzes erwartet hätte, mit einer

wohl originellen, aber allzu ungenauen Formel abgespiesen. Insgesamt enthält die Arbeit somit eine Sammlung anregender, weitgehend eigenständiger Essays, die Stile einer eleganten «causerie» vorgetragen werden. Ueber die Zusammenhänge zwischen Menschenrechten und Sanktionensystemen darf also weiterhin nachgedacht werden.

JUNG Heike.: **Sanktionensysteme und Menschenrechte.**
Schweizerische Kriminologische Untersuchungen Bd.5.
Haupt: Bern / Stuttgart / Wien 1992

A la recherche de traits d'union en criminologie

(à propos du livre de Lode WALGRAVE: «Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale»)

par
Nicolas QUELOZ

La volonté de rechercher des passerelles, des traits d'union ou des concepts et modèles intégrateurs est de plus en plus courante aujourd'hui chez les criminologues. Est-ce à dire que la criminologie est sur le point d'atteindre son âge de raison et de maturité?

Dans un récent ouvrage stimulant et utilement synthétique, Lode Walgrave propose une nouvelle attitude qu'il qualifie de **démarche étiologique critique** en criminologie, qui puisse se démarquer à la fois de la perspective clinique traditionnelle, du constructivisme (approche de l'étiquetage) et du déterminisme (perspective du conflit). Il en va, selon Walgrave, de la crédibilité scientifique et de la survie de la criminologie, menacée d'éclatement et de perte de toute identité propre !

Ce n'est ni le délit, ni le délinquant, ni la réaction sociale pris séparément, mais le concept de **confrontation** que Walgrave propose alors comme angle d'approche et comme trait d'union d'une criminologie intégrée et réconciliée. L'étude des processus et situations de confrontation entre des individus et des groupes généralement minoritaires, voire marginalisés,

avec les institutions sociales dominantes (dont le système pénal n'est que le noyau dur), permettrait, selon Walgrave, de «décriminaliser la criminologie», et ainsi de l'extraire aussi bien de l'ornière médico-psychologique (centrée trop exclusivement sur les pathologies individuelles ou familiales) que de celle que nous pourrions appeler la «contrôlogie» (parce que rivée très rigide sur les réactions institutionnelles face aux délinquants).

Cette criminologie des processus de confrontation ne néglige pas les **actes** qui provoquent des dommages et des difficultés réelles dans la vie en société; au contraire, elle prend au sérieux et c'est le rôle de cette démarche étiologique critique, d'une part de tenter d'apporter des réponses aux questions que se posent les praticiens (soit les professionnels chargés d'intervenir directement auprès des délinquants), d'autre part de ne pas laisser les autorités politiques livrées aux seules pressions d'électeurs irrités et intolérants.

A ces fins, la criminologie doit donc travailler dans un esprit de réelle **interdisciplinarité** et prêter une attention essentielle aux **acteurs sociaux** (qu'ils soient «étiquetants» ou «étiquetés»), à leurs points de vue et à leurs conduites, fortement liés à leur histoire et à leurs motivations (faites de projets immédiats et aussi de perspectives d'avenir).

Pour Walgrave, une notion clé de la criminologie des processus de confrontation est celle de **vulnérabilité sociétale**. Cette notion, à la fois structurelle et interactionniste, renvoie aux situations de risques que peuvent courir, dans une société donnée, des individus et des groupes appartenant à des variantes culturelles dominées, dans leurs contacts avec les institutions sociales officielles: école, monde de la formation professionnelle et du travail, organisation de la sécurité et de l'aide sociale, système de justice pénale, etc. Ces risques consistent à ne pas pouvoir bénéficier des offres de prestations positives de ces institutions, mais, globalement, d'en subir surtout les contrôles, les contraintes et, éventuellement, les brimades: les éléments négatifs et disqualifiant finissant par l'emporter, dans un bilan général, sur les aspects favorables et émancipateurs (ceux qui encouragent le développement des individus et des groupes sociaux). Cela est d'autant plus crucial que l'offre des diverses institutions sociales est généralement cohérente: la réussite ou l'échec des contacts avec l'une conditionne pour une bonne part le sort des contacts avec d'autres. Le constat de ce processus en spirale (allant de la plus gratifiante à la plus excluante) conduit donc Walgrave à placer l'accent, aussi bien du point de vue de la théorie que de celui des interventions, sur le rôle central que la

société joue dans cette problématique de développement promotionnel ou, au contraire, de disqualification d'individus et de groupes sociaux.

Par cet effort d'intégration, voire de médiation criminologique, Walgrave propose de ne tomber ni dans l'idée du primat du biologique sur le social, ni dans celle de la reproduction sociale extrêmement déterministe: la place accordée à la fois aux acteurs sociaux et au regard interactionniste méso- et macro-social permet d'éviter ces travers. Diverses vérifications empiriques sont d'ailleurs venues en confirmer la pertinence.

Jusqu'ici, la théorie de la vulnérabilité sociétale dans la perspective criminologique des processus sociaux de confrontation a surtout été testée pour comprendre et agir dans le cas de la **délinquance structurée ou systématisée des jeunes garçons issus de milieux culturels dominés**. Des recherches ont été menées par Walgrave et son équipe notamment: sur les expériences scolaires défavorables de ces jeunes; sur les relations entre la situation de chômage et la délinquance; sur les liens et les rôles sociaux expérimentés dans les groupes de pairs, en particulier dans les modes de vie précaires et flottants qu'on appelle aujourd'hui «la galère» ou «la zone»; ainsi que sur un groupe de «hooligans durs» ou supporters violents d'une équipe de football prestigieuse.

Walgrave est bien décidé à travailler à l'approfondissement de cette théorie dans d'autres terrains, comme par exemple: pour comprendre le développement moins délinquant des jeunes filles; pour analyser les imbrications de la délinquance systématisée – ou «délinquance de précarité» – avec ces autres formes que sont la «délinquance passagère» et la délinquance-symptôme (qui relève de la clinique médico-psychologique); ou encore pour expliquer la délinquance structurée des jeunes appartenant aux positions sociales moyennes et supérieures.

Outre cette forte volonté d'intégration, de dialogue et de cohésion en criminologie, en vue de sa revitalisation scientifique, le grand mérite des travaux de Walgrave et de ses collaborateurs se situe plus encore, à mes yeux, dans leurs **perspectives d'application**, puisqu'ils proposent (et ont déjà mis en œuvre concrètement sur certains points) un **programme global** d'interventions sociales aux divers niveaux suivants:

– celui de la **politique sociale générale** de lutte contre la précarité matérielle et culturelle, afin d'éviter le plus possible la production de la vulnérabilité sociétale;

- celui de la **politique de prévention** qualifiée d'**offensive** et de **revalorisante**, en vue de compenser la situation de vulnérabilité sociétale de certaines catégories de jeunes;
- celui des **interventions pédagogiques et psychologiques** concrètes et réalistes, orientées vers le développement positif des jeunes concernés et l'apprentissage de la maîtrise confiante de leur avenir;
- enfin, celui des **réactions judiciaires** qui, tout en devant poser clairement les limites de la tolérance sociale face aux actions dommageables, chercheront essentiellement à éviter l'accélération de la spirale de la vulnérabilité sociétale, en appliquant des sanctions à caractère restitutif et compensatoire dont la signification puisse être positive et respectueuse des droits de la victime, de la société et du délinquant.

Pour ma part, j'attendais avec impatience la parution de cet ouvrage que Lode Walgrave avait annoncé. Je n'ai pas été déçu: sa lecture procure non seulement satisfaction, mais recèle des ouvertures susceptibles de créer de nouveaux élans, de nouer des liens positifs et solides dans la discipline criminologique qui avait été fortement morcelée et vulnérabilisée ces vingt à trente dernières années. Finalement, j'ai le sentiment que ce livre renoue avec une forte tradition de la criminologie, à savoir la préoccupation d'intégrer en une perspective cohérente une triple démarche: scientifique, pratique et politique. C'est un avantage supplémentaire et non négligeable de cette théorie de la vulnérabilité sociétale: elle pourrait bien renforcer la coopération et la solidarité de toutes les personnes intéressées par la criminologie et par l'action sociale. Souhaitons-le sincèrement !

WALGRAVE Lode: ***Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale***. Essai de construction d'une théorie intégrative.
Genève / Paris, Ed. Médecine et Hygiène, Méridiens Klincksieck, 1992.